Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 5 Safar 1445
22 Août 2023

N° 97

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1998**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1999**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2002**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2003**
Avis aux créanciers..... **2009**
Convocations
Sociétés anonymes **2010**
Actes Administratifs
Avis au public **2012**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information

Augmentation de capital

Société UNITED SERVICES

Identifiant Unique N° : 1239567 N

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 370 000,000 dinars

Siège social : résidence El Amen, appartement G2- El Nasr 2 Ariana

Objet social : La restauration collective et services de traiteur

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'assemblée : Deux copies originales du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4/8/2023, enregistré à la Recette des finances de la cité administrative d'Ariana le 9/8/2023 sous le n°23704865, quittance n°M081286, ont été déposées au Registre National des Entreprises, le 10/8/2023 sous le n°AC031142023.

Le montant de l'augmentation de capital : 380 000 TND par voie d'apport en numéraire à libérer du quart (1/4) à la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Actions à émettre : 38000 actions nominatives de 10 dt chacune.

Lieu de dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible n°10 004 034 181907278830 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque «STB» agence Bab Souika.

La souscription pourra être réalisée durant le délai de quinze (15) jours à partir de la publication de la présente notice. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Les apports en nature : Aucun apport.

Les avantages particuliers prévus par les statuts : Aucun avantage.

Les conditions d'admission aux assemblées générales : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée.

Les modalités de convocation de l'assemblée générale : La convocation de l'assemblée générale est faite par le conseil d'administration conformément aux dispositions statutaires.

2023T00789SANB2

المصرف العام للطباعة وتحضير اللف الخفيف

COMPTOIR GENERAL D'IMPRESSION ET DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES LEGERS

«COGITEL»

S.A au capital de 13 400 000 dinars

Route de Tunis Km 15 - Sidi Salah - Sfax

Identifiant unique : 36826 E

M.F : N°036826E/A/M/000

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 juin 2023 enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 27 juillet 2023 sous le numéro 23702531 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 31 juillet 2023 sous le numéro 2023142930 que les actionnaires ont décidé ce qui suit :

- Approbation des comptes de l'exercice 2022 ;

- La nomination pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025 en tant qu'administrateurs de la société :

* Monsieur Mohamed El Hadi ZEGHAL

* Monsieur Slim ZEGHAL,

- Le renouvellement du mandat du Cabinet Project Group représenté par Monsieur Hamdi KRIAA en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025

Il ressort du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2023, enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 27 juillet 2023 sous le numéro 23702533 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 31 juillet 2023 sous le numéro 2023142930, que les administrateurs ont décidé ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Mohamed El Hadi ZEGHAL en sa qualité de Président du conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur, et la délégation de tous les pouvoirs nécessaires de sa fonction.

- La nomination de Monsieur Slim ZEGHAL comme nouveau Directeur Général de la société pour la durée du mandat du conseil d'administration et la délégation de tous les pouvoirs nécessaires de sa fonction.

- La nomination de Madame Nadia ZEGHAL MARRAKCHI comme Directeur Général Adjoint en charge du commercial et du business développement

- La nomination de Monsieur Moncef MARRAKCHI comme Directeur Général Adjoint en charge des recherches et développement, supplychain, volets industriels et maintenance.

2023X01061SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

TUNISTORIC

Société anonyme

Au capital social de 50 000 dinars tunisiens

Siège social : Rez-de-chaussée, Numéro 2, Résidence El Morjene, Avenue Taher Sfar, El Menzah 9A, 1013, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1800584Y

Montant de l'augmentation du capital social : 1035420 DT par conversion de créances certaines, liquides et échues.

Objet social : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion et la prise de participation dans le capital d'autres sociétés.

Durée : 99 ans.

Dépôt du Procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juillet 2023 a été déposé au Registre National des Entreprises le 14 août 2023 sous le numéro AC011162023.

Nombre d'actions à souscrire : 67 586 actions nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement à la souscription par conversion de créances.

Nombre de certificats d'investissement à souscrire : 35 956 certificats d'investissement à souscrire en totalité et à libérer Intégralement à la souscription par conversion de créances.

Valeur nominale des actions et certificats d'investissement à émettre : 10 Dinars Tunisiens chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Délai de souscription : six (6) mois à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2023402031SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé du 9/8/2023 enregistré à la recette des finances Le Bardo le 11/8/2023 (N° d'enregistrement 23202978 quittance n°M059165). Mme Masaouda Dhaouadi, titulaire de la CIN n°05067295 a vendu à Mme Dorsaf Jebeli, titulaire de la CIN n°04807021, tout le fonds de commerce avec ses composantes corporelles et incorporelles à usage de vente des fruits secs, sis au n°1 rue Hedi Cheker le Bardo Tunis. Cette vente a été publiée aux journaux «Achourouk et le Quotidien» le 17/8/2023. Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire au cabinet de maître Nizar Rezgui avocat, sis au n°1 rue el aghaliba 2ème étage bureau 12 le Bardo Tunis, et ce dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2023T00791FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé légalisé en date du 22/6/2023 et enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 22/6/2023 sous le n°23202168, quittance n°M055790, Monsieur Bachir Ben Hsin Zwab ANVERALLY, titulaire de la carte d'identité nationale n°09042985 demeurant à 8, Rue Jrid, Bab Saadoun Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments incorporels et corporels qui lui appartiennent et exploité dans l'activité : Fast Food, pizzeria et cafétéria et sis au n°5, Avenue Salah Ben Youssef El Menzah 9 Tunis, à la société «LTA FOOD» SARL ayant le matricule fiscal n°1792150A M 000, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant : 1792150A, sise au n°A1 ALEXANDERIE RESIDENCE F AIZA - Ain Zaghouan 2046, et représentée par son gérant Mr Mohamed Bilel Fitouri titulaire de la carte d'identité nationale n°05449733.

Toutes les oppositions devraient se faire entre les mains de Maître Hajer Hichri Ep Yakoub : N°4, impasse 1, Avenue Tabar Sfar Mana 2 Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal «La Presse» du Mardi 15 août 2023, sous le n°S230002254.

2023R02011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/7/2023 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 01/8/2023 sous n°23202233 reçu n°M077192, Monsieur Mohamed Ben Abdessalem

ISSA titulaire de la C.I.N 0357887 a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des fruits secs avec ses éléments corporels et incorporels sis à la Route Zarzis-Djerba prés de Parc Zarzis à Hamdi Ben Ettejeni Mcharek titulaire de la C.I.N 06566256.

La vente a été publiée le 10/8/2023 dans le journal «Essabah» numéro 23718 et le journal «le Temps» numéro 16.023.

Les oppositions doivent se faire devant le vendeur Mohamed Ben Abdessalem Issa sis à Chkerbane Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2023R02012FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 01 Août 2023 et enregistré à la recette des finances Avenue Taieb El-Mhiri - Nabeul, le 9/8/2023 (Reçu n°M076246 enregistrement n°23204263) Monsieur Akrem ALZEMITI (C.I.N n°09851664). Il remplace sa sœur Madame Ichrak Ben Mohamed Ben Ibrahim ALZEMITI pour signer. En vertu d'une procuration générale enregistrée à la recette des finances Avenue Taieb El-Mhiri - Nabeul, a vendu la totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue Mohamed V - Nabeul à la Société "AS AM SI AM" SARL en cours de constitution, son gérant Monsieur Slim HAMOUDA (C.I.N n°09837783) Exploité "Café 1ère Catégorie" RNE - IU : 1788645 Q avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce sise à l'Avenue Mohamed V - Nabeul (Café 1ère Catégorie) dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et AL chourouk datés le 12/8/2023.

2023R02013FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 29/7/2023 enregistré le 3/8/2023, quittance numéro 50185 et enregistrement numéro 23204555, Mme Ben Toumia Besma, au nom et pour le compte, de la Société Compétence Informatique a vendu le fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Habib Bourguiba à Mahdia à Mr Ferhani Amer.

Les parties font élection de domicile Maître Hassine Monia en sa demeure sise à l'avenue Taieb Mhiri Mahdia pour la réception des oppositions.

Le présent avis a été publié au journal quotidien Echourouk du 17/8/2023.

2023S00974FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un écrit daté du 02/8/2023 et enregistré auprès de la recette des finances rue Tunis Sfax le 3/8/2023 reçu n°M077472 Monsieur Mohamed Habib Zayed a vendu à Monsieur Hamza Ben Abdallah les éléments moraux du lavage auto situé à Route Saltnia km 7.5 Sfax. Toutes les objections se trouvent entre les mains du vendeur situé à Route Saltnia Cité El Fawz n°20 Sfax Pendant 20 jours à compter de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 16/8/2023.

2023X01060FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 21/7/2023 enregistré le 3/8/2023 à la recette des Finances Rte de Diar El Wafa Sfax n° de quittance M074710 N° d'enregistrement 23203383 rédigé par Maître Mohamed Maaloul 13 rue Léopold Senghor Sfax.

Madame Zakia Bent Abderrahmen Elmaamri a vendu à monsieur Najmeddine Ben Ali Elfrikha la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et immatériels exploité dans le magasin situé à la rue d'Alger, approche Annaba-Sfax, représenté par une librairie.

Les oppositions se font dans les délais légaux et seront reçues auprès du cabinet Maître Mohamed Maaloul Avocat 13 rue Léopold Senghor Sfax. L'avis a été publié aux journaux Essabeh et Le temps du 16/8/2023.

2023X01062FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté du 23/03/2023, enregistré à la R.F Ezzahra le 8/5/2023 sous le n°23201293 Quittance n°M026431. La Sté Les abattoirs CHAHIA (1490413B) ayant son siège à la Rte Sidi Salem km 1.5 Sfax, Représentée par son gérant Mr Nabil Jarmoud (cin 05725311) a vendu le fonds de commerce lui appartenant sis à l'avenue de l'Environnement Résidence jasmin Ezzahra, à Mr Abdelkader Abdelatif (cin 09806789) demeurant à l'avenue de la République dar Chaabene Fehri.

Les éventuelles oppositions devront se faire entre les mains de l'acheteur à son domicile ci haut dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 15/8/2023.

2023402039FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté du 26/7/2023, enregistré à la R.F Denden le 31/7/2023 sous le n°23202563 Quittance n°M051053 Mme Hayet Sassi (cin 06193376) a vendu le fonds de commerce lui appartenant sis à la Résidence El Ferdaous N1 cité Amel DenDen, à Mme Soura Bouaine (cin 05387009) demeurant au n°3 Rue Al Assad Manouba.

Les éventuelles oppositions devront se faire entre les mains de l'acquéreuse à son domicile ci haut mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 15/8/2023.

2023402040FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié du 10/5/2023 établi par le notaire Maître Mehrez Jandoubi et son assistant Maître Adel Chwaykhiya enregistré à la recette des finances de Radés dont les droits d'enregistrement sont payés Mme Saida Bent Abid ben Mohamed Jandoubi veuve Manoubi Souissi titulaire de la C.I.N n° 00501318 a cédé un titre de donation d'un fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux d'un café de sis au 37 rue Al Bassatin Khaznadar Bardo 2000 à sa fille. Mme. Sana bent al Manoubi Souissi titulaire de la C.I.N n°04761866.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de la talentueuse Mme. Sana bent al Manoubi Souissi à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 23 août 2023.

2023402047FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire signé du 15/12/2022 établi par le notaire Maître Fatma Tarhouni et son assistante Maître Monia Nasr Allah enregistré à la recette des finances de Manouba le 16/12/2022 quittance n° M073048 dont les droits d'enregistrement sont payés.

Mme Samia Bent Abdelmajid ben al Arbi épouse Mr. Samir Bel Ghaoui titulaire de la C.I.N n°00798739 a cédé un titre de donation d'un fonds de commerce actuellement une buvette sis au 41 rue 7418 route de Mateur Km7 Manouba à son fils Mr. Mohamed Amin ben Samir ben Younes Bel Ghaoui titulaire de la C.I.N n°10026337.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du talentueux Mr. Mohamed Amin ben Samir ben Younes Bel Ghaoui à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 24 août 2023.

2023402051FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/8/2023 enregistré à la recette des finances Borj Elamri le 8/8/2023 quittance n°M011428 enregistrement n°2300495 Mr Raouf Ben Slimen Ben Mohamed TROJET de nationalité Tunisienne né le 17/7/1952 titulaire de la C.I.N n°00858455 sis à 20 avenue de la république Borj Eamri Manouba a vendu à Mr El Aich Ben Elmouldi Ben Younes Khedhri de nationalité Tunisienne né le 25/01/1969 C.I.N n°04629869 sis au 25 rue Sedjnen Denden Manouba la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en un café dénommé «café le Relais» exploité dans un local sis à l'avenue Habib Bourguiba n°20 Borj Elamri Manouba.

Les oppositions sont recevables à l'adresse du café et ce pendant un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été déposé au journal la Presse du 17/8/2023.

2023402053FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/5/2023, enregistré à la recette des fiances de Midoun Jerba le 20/6/2023 sous le n° d'enregistrement 23302693, quittance n°M049385, Monsieur Chriti Houcin, CIN n° 03378522 a loué à Madame Mbarek Sondes, CIN n°04836627 associée de la Société à responsabilité limitée en cours de constitution Be Family Conception selon le certificat de réservation de dénomination numéro 2023356884747 daté du 20/6/2023, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de viande et volaille El Mazraa sis à El May Djerba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Mbarek Sondes et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 18/8/2023 aux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2023R02017FCCC3

Avis

Selon acte sous seing du 2 mai 2023 à la municipalité de Moknine, enregistré à la recette des finances de Moknine le 23 Mai 2023 quittance numéro M039477 numéro d'enregistrement 23301244, Mr MARRAG Salem a loué à Mme Ibrahim Lamia le fonds de commerce1 qu'il s'agit d'une boutique située à la place 5 septembre de Moknine et le fonds de commerce2 qu'il s'agit d'une boutique située à l'avenue Habib Bourguiba Moknine, les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains du vendeur et l'adresse indiquée ci-dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions.

Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 16/8/2023.

2023S00972FCCC3

Avis

Selon acte sous seing du 30 janvier 2023 à la municipalité de Moknine, enregistré à la recette des finances de Moknine le 2 février 2023 quittance numéro M010553 numéro d'enregistrement 23300409, Mme Ghadhab Randa a loué à Mr Mhenni Ghassen le fonds de commerce situé à l'avenue de la République, les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains du vendeur et l'adresse

indiquée ci-dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions.

Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 16/8/2023.

2023S00973FCCC3

Résiliation de contrat de location de fonds de commerce

Maître Ridha Ben Othman

Avocat auprès de la cour de cassation

MF : 298903E

En vertu d'un acte ssp signé le 23/6/2023 enregistré à la recette des actes de sociétés le 8/8/2023 sous le n°23302382, il a été convenu de résilier le contrat de location de fonds de commerce daté du 16/3/2021 enregistré à la recette des actes de sociétés de Sousse le 25/3/2021 sous le n°21301009 en vertu duquel la Société Hôtelière et de Développement Touristique «Hôtel Dreams Beach», ayant son siège à l'avenue Mokhtar Laatiri Hammam - Sousse, IU/MF 0411462P, a loué à la Société «Amore Beach» ayant son siège au 102 rue 18 janvier Sahloul Hammam-Sousse, UI/MF 1713572F, le fonds de commerce consistant en un Restaurant-Bar «AFTER WORK» sis à l'hôtel Dreams Beach El Menchia Hammam Sousse. La résiliation prend effet à partir 15 juin 2022.

Cet avis a été publié aux journaux Assahafa et La Presse du 12 août 2023.

2023S00978FCCC3

Location d'un local commercial

Suivant contrat enregistré à la recette de l'Ariana le 17/01/2018, quittance n°7718, enregistrement n°18300 470

Mr. Gabriel ben Sifi ben Khalifa Al-Mejri, titulaire de la C.I.N n°00518787 et Mr. Ali ben Gabriel BEN Al-Sifi Al-Mejri, titulaire de la C.I.N n°00325168, ont loué un local commercial destiné pour le commerce des matériels sanitaires sis au 30 avenue Abou Al Kassim echebbi Ariana à la société Tendencia Ceramica El Ghaddab ayant le matricule fiscal 1515571/A/M/B/000.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 23 août 2023.

2023402048FCCC3

Contrat de location

Suivant contrat enregistré à la recette de Ras Djebel le 29/11/2022, quittance n°M084896, enregistrement n°22304180

Mme. Hanene Garsi titulaire de la C.I.N n°08384598 a loué une salle d'exposition avec un dépôt de stockage sise à l'avenue Habib Bourguiba Ras Djebel à la société Tendencia Ceramica El Ghaddab ayant le matricule fiscal 1515571/A/M/B/000.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 23 Août 2023.

2023402049FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé Enregistré à la recette des finances de Bizerte le 01/8/2023 quittance n°M046223 enregistrement n°23303035, Mr Rachrachi Mohamed CIN n°08968571 a loué à la société Rachrachi services internationaux tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à la rue Amir Abdelkader Bhira - Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels pour l'exploiter dans la pratique de toutes sortes de commerce.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues au local objet du présent fonds de commerce situé au rue Amir Abdelkader Bhira - Bizerte dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié aux quotidiens : «Echourouk + Le Quotidien» datés le 17/8/2023.

2023402052FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Bir elbirrima

Siège social : Elmesabhia griwiss souk Jedid 9121

Objet : irrigation des arbres et cultures maraîchères

Comité :

- Président : Houcine Mosbahi

- Trésorier : Abdelmajld Mosbahi

Reçu du dépôt n°31 du 10/5/2023.

2023X01053APSF1

Constitution d'une association

Nom : Pionnier du sport à Al-Mutawiya

Siège social : Maison des jeunes Al-Mutawiya

Spécialités : Taekwondo / Kickboxing / vovinam viet vo dao

Objectif : Former et encadrer les jeunes et participer à diverses compétitions et activités sportives

Approbation d'obtention du reçu de la délégation sportive régionale sous le n°2020

Commission : Président : Ayman Shalabi / Secrétaire général : Abdel Salam Ghali / Trésorier : Shukri Thamer.

2023X01057APSF1

Constitution d'une association

Raison sociale de l'association : Assureurs et Réassureurs Tunisiens à l'International (ARTI)

Activité : Association culturelle.

Siège social : Rue Abou Hamed Elghazali, Centre Elmisk Montplaisir Bureau A3, 1073 Tunis.

Objectifs :

- La participation et l'orientation des jeunes en assurance à l'international,

- Partager les différentes expériences avec les assureurs et les réassureurs,

- Développer des relations avec des associations et des organismes ayant des objectifs similaires.

Fondateurs :

Monsieur Hedi Hachicha : Président

Monsieur Belhacen Tonat : Premier Vice-président

Monsieur Mohamed Baccouche : Deuxième Vice-président

Monsieur Amine Braikia : Secrétaire Général

Madame Dorsaf Sassi : Trésorière.

2023402020APSF1

Constitution d'une association

Nom : ASSOCIATION SPORTIVE DE TABARKA

Adresse : 7, avenue Hédi Chaker, 8110 Tabarka

Objectif : Former des jeunes au sport de l'athlétisme sur des bases scientifiques, avec un engagement à participer aux compétitions organisées par la Fédération Tunisienne d'Athlétisme et ses clubs affiliées.

- Président : Balhi Achraf

- Vice Président : Mlaiké Salah

- Secrétaire général : Belhi Dhiaeddine

- Trésorier : Hmaidi Hichem

- Communication : Samti Wissem.

2023402038APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

- Le créancier saisissant : Ahmed Ben Salem Zaraa, journalier, demeurant à Taourit houmet souk Djerba, son domicile élu est chez cabinet Maître Sami Akrout Avocat à la cour de cassation, sis à 5 rue sidi abess houmet souk Djerba.

- Le débiteur saisi : Chaker Ben Youness Daaes, demeurant à Houmet Sedghien houmet souk Djerba.

- L'avocat poursuivant : Maître Sami Akrout Avocat à la cour de cassation, 5 rue sidi abess houmet souk Djerba, Matricule fiscal : 911220/E.

- L'immeuble saisi : Immeuble objet du titre foncier 54134 Médenine dénommé «Hlima» sis à Mezraya délégation houmet Souk Djerba gouvernorat Médenine à 1 kilomètre de route goudronnée liant Hournet Souk à Midoun, précisément houmet ben Dawed, nord de piste centre Mezraya à la route goudronnée. C'est une parcelle enclavée s'étendant entre l'est et l'ouest à plusieurs bords se coïncide avec la parcelle 44 V Mezraya implantée de trois grands oliviers anciens.

Limité de Sud au long de 13.50m de la parcelle n°319 et long de 21 m par la parcelle 317.

De L'est au long de 17 m par la parcelle n°46 et long de 22 m par la parcelle n°45.

De Nord au long 51 m la parcelle 43.

De l'Ouest au long de 6 m la parcelle 317 et au long de 31 m par la parcelle 42.

D'une superficie 1374 m² se situe hors le plan d'aménagement de la commune Houmet Souk Djerba loin de 150 m du réseau électrique.

- Le prix d'ouverture : seize mille sept cent quarante dinars 16.740 dt.

- Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 25/9/2023 à partir de neuf heures (9 h) du matin auprès du tribunal de première instance de Médenine.

- La visite de l'immeuble saisi : Quotidiennement à partir de huit heures (8h) du matin jusqu'à dix huit heures (18h).

2023T00790VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Guerchi Nabila

Avocat à la cour d'appel

Rue Farhat Hached Jendouba

MF : 1090543k

Tél : 97252954

La partie poursuivante : Zoghlami Ouarda B. Ali demeurant à SOMRANE délégation BALTA BOUAWENE

La partie saisie : Tissaoui Chokri b. Ezzeddine Demeurant à l'Avenue 20 Mars Bousalem.

L'avocate poursuivante : Maître Guerchi Nabila Avocate à la cour d'appel Rue Farhat Hached Jendouba.

Mise à prix : le prix a été fixé à cent dix mille Trois cent Trente Dinars (110.330,000 dt).

Date, heure et lieu de l'adjudication : le mardi (19/9/2023) à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées du Tribunal de Première instance de Jendouba avenue Habib Bourguiba Jendouba

Propriété à vendre : la totalité du bien constitué d'un Terrain couvrant 11033m² objet du titre foncier n°14896 Jendouba dans la limite des parts appartenant à Monsieur Chokri Tissaoui, son emplacement est limitrophe à la zone industrielle cité Boujaarine Bousalem limité au centre par une rue à l'ouest les chemins de fer Tunis Ghardimaou à l'est par monsieur Amor Abidi et sur lesquels sont bâti un grand atelier qui a servi à la réparation de machines agricoles à

coté un bâtiment à usage d'habitation appartenant à son frère Tissaoui Moncef et autour une construction en cours de réalisation appartenant à un autre frère.

La visite des lieux : la visite peut se faire pendant les jours et heures ouvrables. Pour la participation aux enchères, il faut consigner au moins le 1/3 de la mise à prix sus-indiqué pour les étrangers doivent se munir de l'autorisation du gouverneur et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de L'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de première instance de Jendouba.

2023R01996VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hédi Ben Maatoug

Avocat près la cour de cassation

Avenue 2 Mai Immeuble Ibn Arafa Médenine

GSM : N°98924455

Matricule Fiscal : 1555289/Y

Partie poursuivante : Les héritiers de feu Abdallah Houidhek à savoir sa veuve Souad Houidhek et sa fille d'une autre épouse Latifa Houidhek, les deux sans travail, demeurants à Bir Lahmar, en qualité de créancières et poursuivantes.

Partie saisie : Dhaou Ben Mokhtar El Ghandour, retraité, demeurant à la cité Ennouzha Tataouine, en qualité de débiteur et partie saisie.

Avocat poursuivant : Maître Hédi Ben Maatoug, Avocat près de la cour de Cassation (MF N°) Bureau sis à l'Avenue 2 Mai Immeuble Ibn Arafa Médenine.

Désignation du bien à vendre : L'immeuble objet du Titre Foncier n°9948 Tataouine dénommé «ESSAADA» d'une superficie de (02 Ares 67 Centiares) sis à la Nouvelle Cité Ville de Tataouine (Cité Ennouzha) N° municipal 235, délimité au Nord par une maison revenant aux tiers d'une longueur de 13.20 mètres et la séparation murale extérieure de l'immeuble, au Sud par une maison revenant aux tiers d'une longueur de 13 mètres et la séparation murale de l'immeuble, à l'Ouest une rue municipale goudronnée d'une longueur de 20,42 mètres, à l'Est une maison revenant aux tiers d'une longueur de 20 mètres et la séparation murale de l'immeuble.

La superficie totale de l'immeuble à vendre est de 267 m² et consiste en une maison moderne composée d'une ancienne partie en guise de 2 chambres jumelées avec la délimitation Sud construites par rapport à la dalle de béton armé, une nouvelle partie jumelée avec la partie Nord consistant en une véranda, une terrasse, un couloir, un salon, 3 chambres, un ensemble sanitaire et une cuisine située à la partie Nord avec un espace découvert au coin Nord-Ouest d'une superficie couverte d'environ 96 m², l'immeuble est équipé d'eau potable et l'électricité et des égouts sanitaires.

Au bas de la terrasse se trouve un bassin d'eau potable, un WC extérieur au coté des 2 chambres jumelées avec la partie Sud, la superficie couverte des 2 chambres citées ainsi que le WC est de 55 m².

L'immeuble est clôturé à la partie Ouest où se trouve la Rue Municipale avec 2 portes en métal pour entrer et sortir et une grande porte destinée au stationnement d'une voiture.

Mise à prix : Quatre vingt seize mille Dinars (96 000 d 000) outre les frais et honoraires de poursuite.

Date et lieu de la vente : Le lundi dix huit septembre deux mille vingt trois (18/9/2023) par devant la chambre des criées du Tribunal de 1ère Instance de Tataouine à partir de 9 H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de l'Avocat Poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal.

Observations : Toute personne désirant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, les Etrangers doivent être munis d'une autorisation préalable de Monsieur le Gouverneur de la Région exigée par la Loi.

Monsieur le Directeur Général de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est prié de publier le présent avis au JORT dans la partie réservée aux avis de vente comme le présent avis et ce, le 21 Août, le 22 Août ou le 23 Août 2023.

2023R02000VEPA1

Vente aux enchères publiques sur folle Enchère

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Le poursuivant : M.Souhaiel Baccar Liquidateur 30 Rue Belhassen Ben Chaabane - El Omrane - Tunis.

2) Les propriétaires :

Mme Fodha Kalfaoui Veuve Mohamed Ali Malki ; CIN 07002281 ; M.Mourad Malki cin 07029140 ; M. Jamel Malki CIN 07044004 ; M. Abdelkader Malki CIN 05473031 demeurants tous au 23 rue de Mauritanie, Ezzahra - Ben Arous Héritiers Lamia Malki et Abedelaziz Tarhouni / Mme Chatha Tarhouni CIN 09612239 et Mohamed Amir Tarhouni CIN 09623832 Demeurant Appt 1 Immeuble 2 Résidence Les Cyclamens - Boumhel Ben Arous et Mme Saida Malki CIN 05433292 élisant domicile au Cabinet Me. Ghazi Chaouichi Avocat 3 Rue Hamadi Jaziri - Tunis

3) La folle Enchérisseuse Mme Saloua Bousquino ép Mondher B Yayia 71 Avenue Alain Savary Immi App 11, Cité El Khadra - Tunis.

Prix de vente pour la folle enchérisseuse après déduction de 40 % est de 728.830.000 dt

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : immeuble objet du TF n°25550 Ben Arous dénommé «MALKI» situé à la rue de Mauritanie n°23 à Ezzahra du gouvernorat de Ben Arous dans une zone d'habitation d'une superficie de 722m² c'est un terrain où il a été bâti une bâtisse de 2 étages (R.D.C et 1er étage) et un STUDIO, GARAGE ; PISCINE Le local est équipé de toutes les commodités nécessaires électricité, gaz, eau potable et Onas.

6) La mise à prix : est fixée à 1.214.550.000 dt outre les dépenses qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Date et lieu de la vente : La vente est fixée devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous, le jeudi 21 septembre 2023 à partir du 9h du matin.

- L'immeuble peut être visité tous les jours.

2023R02005VEPA1

Vente immobilière

1) Saisissant : Maha Farjallah agisant pour le compte de ses enfants mineurs Tallel et Hiba Labbène fonctionnaire Résidant à Side Bou Ali Gouvernorat de Sousse.

Saisi : Issam Ben Béchir Labbène Journalier Résidant à Dar El Jamaïa-Imada El Aouitha - Sbikha Kairouan

2) Avocat chargé de la poursuite : Maître Lotfi Ben Abid avocat prés la cour de cassation son étude est sise à la rue Rue Chebbi Kairouan.

3) Immeuble saisi : 5484,125 parts dans l'indivision des 43873 parts de l'immeuble dénommé Halima immatriculé sous le n°49022 Kairouan sis à Imada El Aouitha délégation de Sbikha Gouvernorat de Kairouan zone D composée des parcelles 108 et 314 constituée d'un terrain non planté comprenant un puits. Superficie générale 4ha.38.73 Numéro du titre foncier 11/97714.

4) Mise à prix : 19194,437 Dinars suivant l'expertise en date du 5/7/2023 effectuée par l'expert Ali Khedher en application de l'ordonnance sur requête délivrée par le président du tribunal de première instance de Kairouan.

5) Date de l'adjudication : La vente se tiendra à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan et ce, le lundi 18/9/2023 à partir de 9 h du matin.

6) Visite : La visite est possible à tout moment. Pour de plus amples renseignements prendre contact avec l'étude de l'avocat poursuivant.

2023S00965VEPA1

Vente aux enchères publiques de parts indivises de bien immeuble

1- Créancier saisissant : M. Mohamed Ben Bechir Ben Khemais Amari, demeurant au secteur de legtitar délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan.

2- Débiteur saisi :

M. Ali Ben Mahjoub Ben Zahani Amari demeurant au secteur d'ouled Achour délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan titulaire de la CIN n°07503917.

Le bien immeuble saisi :

L'intégralité de la part indivise dans le bien nommé «ALI» objet du titre foncier 66862 Kairouan estimé à 13826.5 parts de la division du bien immeuble en 27653 parts d'une superficie totale de 27653 m² composée de la parcelle n°7 du plan n°35555 Kairouan consistant en un terrain agricole renfermant une huilerie, un puits profond sondage sis au secteur de délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan.

Prix initial : la valeur de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée à 181.842.900 dinars ainsi les divers frais et droits qui seront annoncés le jour de la vente aux enchères publiques.

Date et lieu de la vente aux enchères :

La vente aux enchères est désignée pour le lundi 02 octobre 2023 à 9h du matin et ce qui suit à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Kairouan.

Constat et visite de l'immeuble : Le bien immobilier peut être visité pendant les jours de la semaine et pour plus d'informations vous pouvez contacter l'huissier de justice Maître Mabrouk Mayehi dont l'étude est sise à la rue Ali Ben Ammara délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan pendant les horaires administratifs.

Observation :

Toute personne souhaitant participer à l'adjudication doit consigner le tiers du prix avant initial et présenter un chèque attestant la disponibilité de son solde par l'office d'un avocat.

2023S00967VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à Etude Maître Olfa Gharbi 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier saisissant)

La partie saisie :

1) LA SOCIETE CARRELAGES DE L'OASIS EL HAMMA «CAR O GA», société anonyme, identifiant unique n°1187429Q (RC n°B2231592011 Trib 1ère instance Gabès), siège social à la route de Gabès Km 6 El Hamma Gabès, (débitrice principale et hypothécaire).

2) Monsieur Wael Ghaffari, Tunisien, C.I.N n°05900254, demeurant à la cité Al Ezdihar Gabès, (caution solidaire et hypothécaire).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000

Désignation du bien à vendre :

La propriété dénommée «NADINE» objet du titre foncier n°30488 Gabès, superficie totale 02H (20000 m²), situé

à l'entrée d'El Hamma Nord la délégation El Hamma Gabès, à une distance de 4000 m à l'EST d'El Hamma, terrain rectangulaire clôturé situé au fond de la route nationale n°16 reliant Gabès et Kébili, son ouverture nord à l'Est, au fond terrain de Moez Hassouna, Ouest l'usine de parterre de Aymen Ghaffari, sur lequel est construit un bâtiment avec un rez-de-chaussée et un 1er étage utilisé comme administration d'une superficie couverte à 169 m² et il contient une zone couverte d'une charpente métallique d'une superficie de 1160 m², il contient des machines et des équipements pour la fabrication de parterre et au fond il contient un espace non couvert pour la collecte des matières premières.

Mise à prix :

Sept cent quatre-vingt- et un mille huit cents dinars (781.800,000 DT)

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 18 septembre 2023 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Gabès au palais de justice de Gabès.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2023402012VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de : UNION DE FACTORING, Société Anonyme ayant son siège social à l'immeuble Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis, inscrite au Registre de Commerce de Tunis sous le n° B13458200, titulaire de l'Identifiant Unique n°510246/K/A/M/000, élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi, sis au 5 Rue Riadh Mutuelleville Tunis.

Contre la partie saisie : Société DELTA SIREM, SARL, immatriculée au RNE sous le n°0895928 Q, ayant son siège social à la Résidence Tunis Carthage Borj El Baccouche Bloc A 2ème étage Appt n°11 - Ariana 2027, en sa qualité de débiteur saisi.

A la diligence : de Maître Mohamed Maher Snoussi, Avocat à la cour de cassation, sis au 5 rue de Riadh Mutuelleville 1082 Tunis, Identifiant Unique n°489226 B.

La propriété à vendre consiste en la totalité d'un appartement à usage de bureau objet du titre foncier n°67902 Ariana outre les parts indivises dans les parties communes du Titre Foncier n°23980 Ariana, soit 47 / 10000, sis au Bloc A - 2ème étage de l'Immeuble A11 Résidence de Tunis - Carthage, à l'angle des rues Attarine et Raihane Borj El Baccouche Gouvernorat de l'Ariana, d'une superficie de 82m², composé d'un espace d'acceuil qui ouvre sur deux pièces, dont l'une est équipée dressing et une façade en verre ouvrant sur la Route Expresse, sur la partie droite de l'entrée se trouvent un hall doté d'un dressing, une kitchenette dotée de dressings, une salle d'eau moderne, sur la partie gauche se trouve une 3ème pièce avec une salle d'eau, son parterre en marbre de Tala à l'exception de celui de la kitchenette, les murs sont couverts de faïence de bonne qualité, les sanitaires sont en bon état, le toit en dalle. L'appartement est situé dans une zone importante ouvrant sur la route expresse Avenue Mohamed Bouazizi Borj Baccouche, près du Tribunal de Première Instance de l'Ariana et des services administratifs, de santé, de services et des locaux commerciaux.

La propriété est délimitée au Nord par la Rue Raihane et une parcelle de terrain clôturée et non bâtie, au Sud par une parcelle de terrain nu, à l'Est par la Rue Attarine, et à l'Ouest par la voie expresse Avenue Mohamed Bouazizi.

Mise à prix : Deux cent treize mille deux cent (213.200,000 DT). Les frais judiciaires seront comptés en sus et fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Le 18 septembre 2023 devant la chambre des criées auprès du Tribunal de Première Instance de l'Ariana à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non Tunisiens.

2023402023VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de : UNION DE FACTORING, Société Anonyme ayant son siège social à l'immeuble Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis, inscrite au Registre de Commerce de Tunis sous le n° B13458200, titulaire de l'Identifiant Unique n°510246/K/A/M/000, élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi, sis au 5 Rue Riadh Mutuelleville Tunis.

Contre la partie saisie : Madame Sonia Bent Ezzeddine GABSI (titulaire de la CIN n°01839390), en qualité de caution personnelle et réelle des débiteurs principaux la Société AGRI-K et M. Sofiane Ben Ezzeddine GABSI, demeurant au 45 Avenue de la République Mégrine - Ben Arous.

A la diligence : de Maître Mohamed Maher Snoussi, Avocat à la cour de cassation, sis au 5 rue de Riadh Mutuelleville 1082 Tunis, Identifiant Unique n°489226 B.

La propriété à vendre consiste en :

A- La totalité des parts indivises revenant à Madame Sonia Bent Ezzeddine Gabsi, soit 2830.666 /4246 de la propriété objet du titre foncier n°571579 Nabeul dénommé «Bir Mansoura Zohra» divisé en 4246 parts, d'un mètre carré la part. La propriété immobilière consiste en une parcelle de terrain à vocation commerciale et d'habitation sise à Mechikhet Hammam Laghzez - Délégation et Gouvernorat de Nabeul, plus précisément dans la région dite «Dar Allouche» près de la municipalité. La parcelle est constructible mais non aménagée, elle est actuellement exploitée dans

l'agriculture; elle est située directement sur la voie publique, dans une zone d'habitation dotée de toutes les commodités; elle est délimitée au Nord et à l'ouest et une partie du Sud d'une route publique goudronnée, à l'Est et une partie du Sud par la parcelle n°A110, elle est intégrée dans le plan d'aménagement de la Municipalité Dar Allouche Zone d'Habitation 19 (UCC4), actuellement non encore aménagée.

Mise à prix : Huit cent quarante neuf mille cent quatre vingt dix neuf dinars 800 Millimes (849.199,800 DT). Les frais judiciaires seront comptés en sus et fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Le 20 septembre 2023 devant la chambre des criées auprès du Tribunal de Première Instance de Nabeul à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non Tunisiens.

2023402024VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 BIS Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» (auparavant Stusid Bank) (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi karray Tunis.

Partie saisie : Société de promotion Immobilière Jumeirah Square, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1314785W, demeurant au 10 avenue Habib Thameur, Ezzahra, 2034 Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 54547 Ariana dénommé «Ferdaws 5» d'une superficie de 1412 m² sis Ennasr 2 près du centre commercial «Mall» en cours d'achèvement Ariana consistant en un rez-de-chaussée - loge gardien - 2 jardins - 6 étages. Les 3 sous-sols abritent 39 places de parkings, 39 celliers, 3 Bureaux, un vide d'ordures. Le rez-de-chaussée est composé de 2 magasins de commerce non achevés, 2 duplex, 2 appartements, loge gardien, 2 jardins. Les étages 1-2 et 3 sont répartis comme suit : l'aile A est composé de 4 appartements et l'aile B des 3 appartements. Le 4ème étage est composé de 4 appartements et l'aile A et à l'aile B. Le 5ème étage est composé de 4 appartements et l'aile A. Le 6ème étage est composé de 3 appartements et l'aile A. le tout en parfait état le dolage en marbre et grés dans la masse - Boiserie de bonne qualité alimenté en eau, gaz, électricité et relié au réseau des eaux usées.

Mise à prix : (12.708.190,980 DT) outre les frais de poursuite taxés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Lundi (18 Septembre 2023) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance d'Ariana à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023402041VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 BIS Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Héritiers Jilani Hchaichi : Fatma Khiari - Fethi Hchaichi - Abdeslem Hchaichi - Aziz Hchaichi - Hsin Hchaichi - Khmayes Hchaichi, demeurant tous à Takelsa El Brig, Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près de la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 608077 Nabeul d'une superficie de 9.415m² sis à Takelsa gouvernorat Nabeul consistant en un terrain agricole sur lequel sont bâties deux villas.

Mise à prix : (978.675,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (18 Septembre 2023) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Grombalia à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

Tout surenchérisseur doit être muni de l'autorisation du gouverneur de Nabeul conformément à l'article 2 Bis de la loi n°29/2000 datée du 6/3/2000.

2023402042VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 BIS Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Abdelkader Ben Sadok titulaire de la CIN numéro 09811246 demeurant à Korba Diar Hojjaj - Gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près de la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité des parts indivises soit 400 du T.F. 604506 Nabeul, consistant en un terrain agricole. La totalité des parts indivises soit 613.25 du T.F. 603708 Nabeul, consistant en un terrain nu agricole.

Mise à prix : (214.000,000 D.T) pour les parts indivises du T.F. 603708 Nabeul. (61.000,000 D.T) pour les parts indivises du T.F. 604506 Nabeul

Outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi (20 Septembre 2023) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023402043VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Lamia Ben Ounis

Avocate près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule Fiscal : 310751K/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 120H.

Partie saisie : Salah Hermassi, caution solidaire et hypothécaire de la Sté. Commerciale SABRA, (C.I.N n°1865494) demeurant 11 rue Lassoued Ben Abdallah route Haffouz, Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Lamia Ben Ounis avocate près de la cour d'Appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 3260 Kairouan dénommé "SANA" d'une superficie de 487 m² sis à l'ancienne route de Hafouz Mansoura Gouvernorat de Kairouan consistant en une construction repartie en un rez-de-chaussée exploité en un café loué par Mr Mohamed Ben Mabrouk Meskini moyennant un loyer mensuel de 2.000 DT et un étage à usage d'habitation composé d'un appartement principal : Hall- séjour - 2ème Hall : séjour - 3 chambres - cuisines - salle d'eau - salle de bain - séchoir- 2 appartements secondaires l'un composé d'une salle à manger - 3 chambres - cuisine - salle d'eau, le 2ème 2 chambres - cuisine - salle d'eau. Le tout en bon état et alimenté en eau et en électricité.

Mise à prix : (1.114.950,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 25 septembre 2023 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Kairouan à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023402044VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteurs saisis : La société Economie Auto, SA, RNE 0045814 B RC N°B183701996 dont le siège social est au n°62 Avenue Carthage Tunis - En qualité de débiteur principal hypothécaire.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°12037 dénommé «ELHAMED» d'une superficie de 9493m² situé à gauche de la route reliant Ben Arous à Mornag dans la Zone Industrielle, c'est un terrain nu clôturé comprenant une loge de gardien de 42 m².

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 4.286.796,679 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance dé Ben Arous sis à Chouchet Radés Ben Arous le jeudi 28 septembre 2023 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, pour les étrangers l'autorisation du gouverneur est exigée.

2023402067VEPA1

Avis aux créanciers

Redressement judiciaire de la STE GERCLUB - SARL

R.C : B121111997

IU : 0020734V

CNSS n° : 131833-10

Le président du tribunal de première instance de Ben Arous a décidé le déclenchement du règlement judiciaire au profit de la STE GERCLUB, et à l'ouverture de la période d'observation pour une période n'excédant pas neuf mois, prorogeable une seule fois.

En vertu de la même décision, le juge des sociétés Mme Houda CHAABANI est désignée juge-commissaire et, Mme Sihem ELEUCH est nommée administrateur judiciaire.

Mme Sihem ELEUCH sera chargée de procéder personnellement à l'inventaire physique des biens de l'entreprise en présence de son dirigeant ou après qu'il soit dûment convoqué. L'administrateur judiciaire peut se faire assister par un spécialiste de son choix en inventaire et dépose une copie de la liste d'inventaire au greffe du tribunal. L'administrateur judiciaire présentera au tribunal un rapport préliminaire, après deux mois de sa désignation, sur la véritable situation économique, financière et sociale de l'entreprise. L'administrateur judiciaire dressera un tableau pour les dettes de la société et examinera le plan de redressement proposé par la société et il peut, le cas échéant, le modifier. Le plan de redressement comporte les moyens à mettre en œuvre pour la relance de la société. Pendant la période d'observation, le représentant légal de la STE GERCLUB ne peut procéder, sans autorisation du tribunal ni au paiement des créances antérieures à l'ouverture des procédures de règlement judiciaire, ni à la cession ou à l'hypothèque de l'actif immobilisé. Au cours de la période d'observation, est suspendu tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la période d'observation ou la récupération de meubles ou d'immeubles en raison du non-paiement d'une créance. Il est suspendu au cours de la même période le cours des intérêts, dommages et intérêts moratoires et les délais de déchéance.

Les créanciers de la STE GERCLUB sont tenus de produire au bureau de Mme S.ELEUCH sis à Ennasr 2 avenue Hédi Nouira Immeuble PRIMA VERA 2, Mezzanine, Bureau MB2, l'Ariana, tél : 70 299 411, Fax : 70850079, la nature et le montant de leurs créances envers cette société accompagnée de tout document justificatif et les garanties données, dans un délai d'un mois à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2023T00792VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°2439 Manouba

Sis au n°07 Rue de la Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023, informe le public qu'il a été décidé de réouvrir l'appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°2439 Manouba Sis au n°07 Rue de la Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 4765 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres de vente du bien immobilier concernant le titre foncier n°2439 Manouba de la société Christine Confection». Le dernier délai d'envoi des offres est fixé à la date du 23 août 2023 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant les horaires du travail administratif.

2023402034VEPA2

Correction d'une faute de frappe

Après avoir examiné la demande de réforme présentée par l'administrateur judiciaire, Ahmed Al-chefi, et les pièces du dossier, numérotées, et l'arrêt rendu à cet égard le 10/5/2022.

Considérant qu'il a été constaté qu'une faute de frappe dans le texte du jugement qu'il a été mentionné que le juge-commissaire était Mme Jihan Hamdana, alors que l'exact était qu'il s'agissait de Mme Jihan Abdel Salam. Car il s'agit d'une erreur matérielle que le tribunal, même peut la corriger conformément aux dispositions de l'article 256 du CPCC.

Et sur la base de ce qui précède, le tribunal a décidé, dirigé par Mme Huda Al-Shaabani, au nom du président du tribunal, de corriger l'erreur susmentionnée avec la justesse que le juge-commissaire est Mme Jihan Abdel Salam.

Et permission de le stipuler dans la copie du jugement et dans toutes les copies extraites de celui-ci.

2023402046VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SMVDA MAZAYA DU NORD

SA au capital de 1.200.000 DT

Ferme Ain El Karma Sakiet Sidi Youssef Le Kef

IU : 1729082YNM000

Messieurs les actionnaires de la SMVDA MAZAYA DU NORD sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 23 septembre 2023 à dix heures à la Ferme Ain El Karma Sakiet Sidi Youssef LE KEF pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022 ;

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;

3/ Approbation des dits rapports de l'exercice 2022 ;

4/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

2023R02015SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole «AGROVAGA»

SA au capital de 2.000.000 DT

Ferme Ain Chalou - Béja Nord - Béja

IU : 1740839SNM000

Messieurs les actionnaires de la SMVDA AGROVAGA sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 16 septembre 2023 à dix heures au Ferme Ain Chalou - Béja Nord - BEJA pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022;

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;

3/ Approbation des dits rapports de l'exercice 2022;

4/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

2023R02016SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

SOPAT SA

Siège social : Essaad - Route Ksour Essef

Identifiant Unique RNE : 022671F

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 septembre 2023 à 10 h à l'hôtel IBEROSTAR, El Kantaoui - Sousse et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport d'activité 2022 établi par le Conseil d'Administration;

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

4- Affectation des résultats de l'exercice 2022;

5- Approbation des conventions réglementées;

6- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2022;

7- Nomination d'Administrateurs

8- Nomination du commissaire aux comptes

9- Allocation de jetons de présence;

10- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

2023S00975SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SODEK-SICAR

Société anonyme

Au capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine - 1200

I.U : 594166X

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-SICAR) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 12 septembre 2023 à 9h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022,

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

7. Approbation des conventions réglementaires conclues par la société, régies par l'article 200 du (C.S.C)

8. Fixation des Jetons de présence relatifs aux exercices 2022 et 2023,

9. Nomination des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2023S00976SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SODEK-SICAR

Société anonyme

Au capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine - 1200

I.U : 594166X

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-SICAR) sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mardi 12 septembre 2023 à 10h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Examen de la situation de la société conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2023S00977SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

KAPITAL BUSINESS INVESTMENT

Société anonyme

Au capital de 50 000 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE Z.I Charguia II,

Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique / R.N.E : 0998971N

Affiliation CNSS : 291467-79

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 21 septembre 2023 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée,

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription,

- Augmentation du capital social par compensation des créances,

- Suppression du droit préférentiel de souscription,

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour réaliser l'augmentation de capital,

- Pouvoirs pour formalités.

2023402054SANB3

Convocation

FLY INTERNATIONAL AIRWAYS SA

Société anonyme

Au capital de 28 800 000 Dinars

Siège social : Rue d'ANNECY

Immeuble ADONIS - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

M.F : 804984W/A/M/000

RNE : 804984W

CNSS : 00144777-53

Messieurs les Actionnaires de la «SOCIETE FLY INTERNATIONAL AIRWAYS SA» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le 8/9/2023 à 11 heures, au siège social de la société Rue du Lac ANNECY Immeuble ADONIS Les Berges du Lac - 1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion 2020, 2021 et 2022

- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes, relatif aux exercices 2020, 2021 et 2022

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2020, 2021 et 2022.

- Quitus aux Administrateurs au titre des exercices 2020, 2021 et 2022

- Affectation des résultats de 2020, 2021 et 2022

- Renouvellement de mandat des administrateurs et de commissaire aux comptes 2023, 2024 et 2025

- Questions diverses.

2023402056SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FM3 PRODUCTION

Société anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars Tunisiens

Adresse : Immeuble Sawarby 2ème étage Centre Urbain Nord
Identifiant Unique : 1199854T/A/M

Messieurs les actionnaires de la Société FM3 Production, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire, le 4/9/2023 à 9 h, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2021
2. Approbation des Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2022
3. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022, 2023
4. Renouvellement des mandats des administrateurs.

2023402064SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que monsieur Jalel Sayari dont le siège social est situé à la Route nationale n°5 délégation de Teboursouk gouvernorat de Béja a présenté une demande au siège de gouvernorat de Béja sous le n°13598 en date du 22 décembre 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité (Huilerie) à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexes à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et aux sièges de la délégation de Teboursouk.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par monsieur le gouverneur de Béja ou le délégué de Teboursouk dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.